MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 894 **26 novembre 1999**

SOMMAIRE

DMGCI, Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg ..... pages 42882, 42890
Inteca S.A., Luxembourg 42866, 42869
Invesco Maximum Income Management S.A., Luxembourg 42890, 42894
Iside S.A., Luxembourg 42894
J.F.B. Finances, S.à r.l., Luxembourg 42898
Kent Investment Holding S.A., Luxembourg 42899
Kiwinter S.A., Luxembourg 42897
K Rubber & Plastics Investments S.A., Luxembourg 42898
Lama Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg 42899
Leisure & Sports S.A., Luxembourg 42897
Leplatex-Verein Holding S.A., Luxembourg 42899
Lesiface S.A., Luxembourg 42900
LM International Finance S.A., Luxembourg 42900
Lufar S.A., Luxembourg 42901
Luxgaz Distribution, Contern 42901
Luxmor S.A., Luxembourg 42901, 42902
Malifra S.A., Luxembourg 42902
Match Centre S.A., Niederanven 42902
Match Sud, S.à r.l., Dudelange 42903
M.D., S.à r.l., Differdange 42903
Michigan S.A., Luxembourg 42903
Mori Holding S.A., Luxembourg 42904
Nikko Benelux S.A., Luxembourg 42905
Ocular Developments S.A., Luxembourg 42905
Optima Leasing 4, GmbH, Luxemburg 42903
Optima Lux Beteiligungsaktiengesellschaft, Luxemburg 42905, 42906
Optimax Group Holdings S.A., Luxembourg 42910
Optima Lux Finanzierungsaktiengesellschaft, Luxemburg 42907, 42908
Ositech S.A., Luxembourg 42910
Padstow S.A., Luxembourg 42910
Piazza S.A., Luxemburg 42911
Plexus S.A., Luxembourg 42902
Poliplast S.A., Luxembourg 42910
Polyfinances S.A., Luxembourg 42873
Prajna Investors S.A., Luxembourg 42911
PR-Lux S.A., Luxembourg 42912
Pro' Dim S.A., Luxembourg 42895
Profilux S.A., Capellen 42911
Profilux II S.A., Capellen 42912
Propcons S.A., Luxembourg 42912
Ramcor S.A., Luxembourg 42912
Requiem S.A., Luxembourg 42909
Saartec Invest Holding S.A., Luxembourg 42869
Santorini S.A., Luxembourg 42865
Schorndorf Investments Holding S.A., Luxembourg 42911

SANTORINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.358.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour SANTORINI S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(45151/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

INTECA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.591.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the seventeenth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INTECA S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on September 18th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 909 of December, 16th, 1998.

The meeting was opened by Mr Tim van Dijk, companies director, residing in Luxembourg being in the chair,

who appointed as secretary Ms Céline Bertolone, lawyer, residing in F-Hayange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the subscribed capital of INTECA S.A. with an amount of 24,440,000.- LUF thus increasing the subscrtbed capital from its present amount of LUF 1,250,000.- up to an amount of LUF 25,690,000.-.

2. To issue 24,440 additional shares with a par value of LUF 1,000.- each, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to 25,690 shares with a par value of LUF 1,000.- each.

3. To accept the subscription of the newly issued 24,440 shares by CINSA S.A. for a total amount of LUF 24,440,000.- and the full payment as follows:

– To the extent of 1,041,736.- LUF by the conversion into capital of the loan for an amount of LUF 1,000,000.- and its interests for an amount of LUF 41,736.-;

– To the extent of 3,792,056.- LUF by the conversion into capital of the loan for an amount of ESP 15,000,000.- so that is to say LUF 3,636,715.-, and its interests for an amount of ESP 640,720.-, so that is to say LUF 155,341.-.

– To the extent of 18,976,381.- LUF by the conversion into capital of the loan for an amount of ESP 75,750,000.- so that is to say LUF 18,365,412., and its interests for an amount of ESP 2,520,005.-, so that is to say LUF 610,969.-.

– To the extent of 629,827.- LUF by contribution in cash.

4. Waiver by the other shareholder of its preferential right of subscription.

5. To amend article 5 of the Articles of association

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital of INTECA S.A. with an amount of twenty-four million four hundred and forty thousand Luxembourg francs (24,440,000.- LUF) thus increasing the subscribed capital from its present amount of LUF 1,250,000.- up to an amount of twenty-five million six hundred and ninety thousand Luxembourg francs (25,690,000.- LUF) and to issue twenty-four thousand four hundred and forty (24,440) additional shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to twentyfive thousand six hundred and ninety (25,690) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Second resolution

The other shareholder having waived its preferential subscription right, the general meeting decides to accept the subscription of the twenty-four thousand four hundred and forty (24,440) newly issued shares by CINSA S.A. for a total amount of twenty-four million four hundred and forty thousand Luxembourg francs (24,440,000.- LUF) and the full payment partly by contribution in kind and partly by contribution in cash.

Subscription - Payment

Thereupon CINSA S.A., with registered office in Luxembourg, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., acting in its capacity as managing director, itself represented by Mr Tim van Dijk and Mrs Christelle Ferry, both prenamed, acting in their respective capacities as director and Proxy holder A,

has declared to suscribe to the twenty-four thousand four hundred and forty (24,440) new shares and to have them fully paid-up partly by conversion into capital of liquid, unquestionable and immediately payable claims held by itself on the company and partly by contribution in cash in the following amounts:

– To the extent of one million forty-one thousand seven hundred and thirty-six Luxembourg francs (1,041,736.- LUF) by the conversion into capital of the loan for an amount of one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF) and its interests for an amount of forty-one thousand seven hundred and thirty-six Luxembourg francs (41,736.- LUF);

– To the extent of three million seven hundred and ninety-two thousand fifty-six Luxembourg francs (3,792,056.- LUF) by the conversion into capital of the loan for an amount of ESP 15,000,000.- so that is to say three million six

hundred and thirty-six thousand seven hundred and fifteen Luxembourg francs (3,636,715.- LUF), and its interests for an amount of ESP 640,720., so that is to say one hundred and fifty-five thousand three hundred and forty-one Luxembourg francs (155,341.- LUF).

– To the extent of eighteen million nine hundred and seventy-six thousand three hundred and eighty-one Luxembourg francs (18,976,381.- LUF) by the conversion into capital of the loan for an amount of ESP 75,750,000.- so that is to say eighteen million three hundred and sixty-five thousand four hundred and twelve Luxembourg francs (18,365,412.- LUF), and its interests for an amount of ESP 2,520,005., so that is to say six hundred and ten thousand nine hundred and sixty-nine Luxembourg francs (610,969.- LUF).

– To the extent of six hundred and twenty-nine thousand eight hundred and twenty-seven Luxembourg francs (629,827.- LUF) by contribution in cash.

The existence of the said claims is proved in a report established by ABA CAB, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, on August 9th 1999, concluding as follows:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

This report, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Proof of the payment in cash has been given to the undersigend notary, so that the amount of six hundred and twenty-nine thousand eight hundred and twenty-seven Luxembourg francs (629,827.- LUF) is now available to the company.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at twenty-five million six hundred and ninety thousand Luxembourg francs (25,690,000.- LUF) represented by twenty-five thousand six hundred and ninety (25,690) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 350,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTECA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 18 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 909 du 16 décembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à F-Hayange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de INTECA S.A. d'un montant de 24.440.000,- LUF, ceci portant le capital souscrit de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à un montant de LUF 25.690.000,-.

2. Emission de 24.440 actions supplémentaires d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ceci portant le nombre d'actions émises à 25.690 d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune.

3. Acceptation de la souscription des 24.440 actions nouvellement émises par CINSA S.A. pour un montant total de LUF 24.440.000,- et leur libération entière comme suit:

– à concurrence de 1.041.736,- LUF par la conversion en capital d'un prêt d'un montant de LUF 1.000.000. et de ses intérêts pour un montant de LUF 41.736.-;

– à concurrence de 3.792.056,- LUF par la conversion en capital d'un prêt d'un montant de ESP 15.000.000,-, soit LUF 3.636.715,-, et de ses intérêts pour un montant de ESP 640.720,-, soit LUF 155.341,-;

– à concurrence de 18.976.381,- LUF par la conversion en capital d'un prêt d'un montant de ESP 75.750.000,-, soit LUF 18.365.412,-, et de ses intérêts pour un montant de ESP 2.520.005,-, soit LUF 610.969,-.

– à concurrence d'un montant de 629.827,- LUF par apport en espèces.

4. renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

5. modification de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de INTECA S.A. d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent quarante mille francs luxembourgeois (24.440.000,- LUF), ceci portant le capital souscrit de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un montant de vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (25.690.000,- LUF) et d'émettre vingt-quatre mille quatre cent quarante (24.440) actions supplémentaires d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ceci portant le nombre d'actions émises à vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (25.690) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la soucription des vingt-quatre mille quatre cent quarante (24.440) actions nouvelles par CINSA S.A. pour un montant total de vingt-quatre millions quatre cent quarante mille francs luxembourgeois (24.440.000,- LUF) et leur libération totale en partie par apport en nature et en partie par apport en espèces.

Souscription - Libération

Ensuite, CINSA S.A., elle-même représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, elle-même ici représentée par Monsieur Tim van Dik et Madame Christelle Ferry, tous deux prénommés, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoir A,

a déclaré souscrire les vingt-quatre mille quatre cent quarante (24.440) actions nouvelles et les avoir entièrement libérées, en partie par conversion de créances certaines, liquides et exigibles, détenues par elle-même contre la société et en partie par apport en espèces à raison des montants suivants:

– à concurrence d'un million quarante et un mille sept cent trente-six francs luxembourgeois (1.041.736,- LUF) par la conversion en capital d'un prêt d'un montant d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) et de ses intérêts pour un montant de quarante et un mille sept cent trente-six francs luxembourgeois (41.736,- LUF);

– à concurrence de trois millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinquante-six francs luxembourgeois (3.792.056,- LUF) par la conversion en capital d'un prêt d'un montant de ESP 15.000.000,-, soit trois millions six cent trente-six mille sept cent quinze francs luxembourgeois (3.636.715,- LUF), et de ses intérêts pour un montant de ESP 640.720,-, soit cent cinquante-cinq mille trois cent quarante et un francs luxembourgeois (155.341,- LUF);

– à concurrence de dix-huit millions neuf cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-un francs luxembourgeois (18.976.381,- LUF) par la conversion en capital d'un prêt d'un montant de ESP 75.750.000,-, soit dix-huit millions trois cent soixante-cinq mille quatre cent douze francs luxembourgeois (18.365.412,- LUF), et de ses intérêts pour un montant de ESP 2.520.005,-, soit six cent dix mille neuf cent soixante-neuf francs luxembourgeois (610.969,- LUF);

– à concurrence d'un montant de six cent vingt-neuf mille huit cent vingt-sept francs luxembourgeois (629.827,- LUF) par apport en espèces.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ABA CAB, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en date du 9 août 1999, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Preuve du versement en espèces a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de six cent vingt-neuf mille huit cent vingt-sept francs luxembourgeois (629.827,- LUF) est à présent à la disposition de la société. »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit de la société est fixé à vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (25.690.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (25.690) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ 350.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. van Dijk, C. Bertolone, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août1999, vol. 119S, fol. 6, case 8. – Reçu 244.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 septembre 1999. G. Lecuit.

(45083/220/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

INTECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.591.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 septembre 1999. G. Lecuit.

(45084/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

SAARTEC INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

—

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighth of September.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., with registered office in Panama, Republic of Panama, represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 2, 1999.

2. INTERFIDES S.A., with registered office at Panama, Republic of Panama, represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 2, 1999.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme holding under the name of SAARTEC INVEST HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-five thousand US Dollars (35,000.- USD) divided into three hundred and fifty (350) shares having a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of the month July at 11.00 am. and for the first time in the year 2000.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 1999.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows

1. INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., prenamed, three hundred and forty-nine shares . . 349
2. INTERFIDES S A., prenamed, one share 1
Total: three hundred and fifty shares 350

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-five thousand US Dollars (35,000.- USD) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 65,000.- LUF.

For the purpose of registration, the corporate capital of 35,000.- USD is valued at 1,336,400.- LUF.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
- CORPORATE MANAGEMENT CORP., having its registered office in Tortola, British Virgin Islands,
- Mrs Corinne Philippe lawyer, residing in Dippach.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Mr Lex Benoy, reviseur dentreprises, residing in Luxembourg.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2000.

5.- The registered office of the company is established in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Panama, République de Panama, représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 2 septembre 1999,

2) INTERFIDES S.A., avec siège social à Panama, République de Panama, représentée par Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 2 septembre 1999.

Lesquelles procurations signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SAARTEC INVEST HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois cette mesure ne pouna avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière,

industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille dollars US (35.000,- USD) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et aux conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne poura excéder six ans.

Titre V.- Asemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juillet à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, trois cent quarante-neuf actions . . .	349
2. INTERFIDES S.A., préqualiflée, une action	1
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille dollars US (35.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 65.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de 35.000,- USD est évalué à 1.336.400,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoques, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris a l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg,
- CORPORATE MANAGEMENT CORP., avec siège social à Tortola, British Virgin Islands,
- Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaites qui se tiendra en l'an 2000.

5.- Le siège social de la société est établi à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 119S, fol. 26, case 12. – Reçu 13.364 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. P. Frieders.

(44858/212/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

POLYFINANCES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-seventh of August.

Before Us, Maître Marthe Thyes-Walch, notary public, residing at Luxembourg.

There appeared:

1.- INTERBANCO, S.A., a company with registered office at Rua Castilho, numbers 2 and 4, parish of Coraçao de Jesus, Lisbon (Portugal);

represented by Mr Pierre Coetzer, employd privd, residing at Luxembourg;

by virtue of a proxy given under private seal, in Lisbon, on August 11th, 1999.

2.- MULTI-RENT ALUGUER E COMERCIO DE AUTOMOVEOS S.A., a company with registered office in Avenida Antonio Augusto de Aguiar, 30C, Lisbon (Portugal);

represented by Mr Pierre Coetzer, prenamed;

by virtue of a proxy given under private seal, in Lisbon, on August 11th, 1999.

The aforesaid proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized among themselves.

Title I.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which will be POLYFINANCES S.A.

Said company will have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company will have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquids funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in cooperation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million euros (EUR 1,000,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Unless otherwise specified by law, the shares will be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by ninety-nine million euros (EUR 99,000,000.-) in order to raise it from one million euros (EUR 1,000,000.-) to one hundred million euros (EUR 100,000,000.-), as the case may be by the issue of ninety-nine thousand (99,000) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is frilly authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 4. The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid in, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5. The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value pet share, as this value will be determined by the Board of Directors on the Valuation Day, which will be the day on which the Board of Directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares will be expressed as a per share figure and will be determined in respect of any Valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereafter or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the Board of Directors will regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the Board of Directors with respect to the calculation of the redemption price will be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulation

A. The assets of the company will be deemed to include:

a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

b) all accounts receivable;

c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for the company (save any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices).

d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;

e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and

g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof will be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the Board of Directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the Board of Directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form ofquotation will be used.

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the Board of Directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which wili be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the Board of Directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the Board of Directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset;

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the Board of Directors.

C.The liabilities of the company will be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the Valuation Day falls on the day when the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriated provision for future taxes based on the capital and due up to the Valuation day as determined from time to time by the Board of Directors;

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate in advance any administration casts and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the Valuation Day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the Valuation day. For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the Valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the Valuation day to which their subscription and issue applies and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

Title II.- Management and Supervision

Art. 6. The company will be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office will be maximum six (6) years. The directors will be re-elegible.

Art. 7. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors meetings. Resolutions of the Board of Directors will be adopted by majority vote.

Art. 8. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation will be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors or in case the General Meeting decides to create different categories of directors, the Company will be engaged by the joint signature of one director of category A and one director of category B.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 10. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 11. The supervision of the corporation will be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They will be re-eligible.

Title III.- General meeting and distribution of profits

Art. 12. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings will be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting will determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 13. The annual meeting of shareholders will be held on the first Monday of June at 10.00 am. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Title IV.- Accounting year, Dissolution

Art. 14. The accounting year will begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V.- General provisions

Art. 16. All matters not governed by these Articles of Incorporation will be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on December 31st, 1999.

2.- The first annual general meeting will be held in 2000.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- INTERBANCO, S.A., prementioned, five hundred and sixty shares 560

2.- MULTI-RENT ALUGUER E COMERCIO DE AUTOMOVEOS S.A., prementioned, four hundred and forty shares 440

Total: one thousand shares 1,000

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Valuation of the corporate capital

For the purpose of registration, the corporate capital is valued at forty million three hundred and thirty-nine thousand nine hundred Luxembourg francs (LUF 40,339,900.-).

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately five hundred and ten thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

First resolved

The registered office of the company is in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

Second resolved

The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one (1).

Third resolved

Are appointed as directors:

1.- Mr Alain Renad, employee, residing in L-8321 Olm (Luxembourg), 17, rue Eisenhower;

2.- Mr Serge Krancenblum, employee, residing in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

3.- Mr Carlo Schlesser, licencié en sciences éonomiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, residing in L-2319 Howald (Luxembourg), 72, rue Dr. J. Peffer;

4.- FINIM LTD, a Jersey company, having its registered office in Jersey, 35-37, New Street, St Helier, Jersey.

Fourth resolved

Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, with registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Fifth resolved

The mandates of the directors and the auditor will expire immediately after the annual general meeting of 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Maître Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1.- INTERBANCO, S.A., société ayant son siège social à Rua Castilho, numéros 2 et 4, parish of Coraçao de Jesus, Lisbonne (Portugal),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Coetzer, employé privé, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lisbonne, le 11 août 1999.

2.- MULTI-RENT ALUGUER E COMERCIO DE AUTOMOVEOS S.A., société ayant son siège social à Avenida Antonio Augusto de Aguiar, 30C, Lisbonne (Portugal),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Coetzer, préqualifié;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lisbonne, le 11 août 1999.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de POLYFINANCES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf millions d'euros (EUR 99.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) le cas échéant par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être

augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou, dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

a) Toutes liquidités en caisse ou en compte, y inclus tout intérêt couru;

b) tous comptes à recevoir;

c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (1) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);

d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;

e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;

f) les frais de premier établissement de la société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et

g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant soit payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf ci cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réélle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles.

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière quelle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues, à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date dévaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentant les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservant à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil dadministation peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit pour le cas où l'assemblée générale décide de créer différentes catégories d'administrateurs, par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- INTERBANCO, S.A., prédésignée, cinq cent soixante actions 560

2.- MULTI-RENT ALUGUER E COMERCIO DE AUTOMOVEOS S.A., prédésignée, quatre cent quarante actions 440

Total: mille actions 1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalue à quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 40.339.900,-).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq cent dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-8321 Olm (Luxembourg), 17, rue Eisenhower;

2.- Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

3.- Monsieur Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant à L-2319 Howald (Luxembourg), 72, rue Dr. J Peffer;

4.- FINIM LTD, société de droit de Jersey, ayant son siège social à Jersey, 35-37, New Street, St Helier, Jersey.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an quen tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Coetzer, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 119S, fol. 20, case 2. – Reçu 403.399 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. M. Thyes-Walch.

(44856/233/563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en commandite par actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.840.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixth of September.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., manager of the company, taken on August 20th, 1999,

copy of which decisions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY or DMGCI, having its registered office in Luxembourg, 13, boulevard Royal, was incorporated by notarial deed on May 14, 1996, published in the Mémorial C number 387 of August 12, 1996. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on July 20, 1998, published in the Mémorial C, number 744 of October 15, 1998.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the issued and subscribed capital has been fixed at seven hundred and thirteen million nine hundred thousand Italian Lira (ITL 713,900,000.-), divided into one hundred and forty-two thousand seven hundred and eighty (142,780) shares, comprising:

(i) fifty-two thousand eight hundred and eighteen (52,818) Redeemable Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («A Shares»);

(ii) forty-five thousand five hundred and eighteen (45,518) Ordinary Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («B Shares»);

(iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fifty-two billion two hundred and eighty-nine million eight hundred and twenty thousand Italian Lira (ITL 52,289,820,000.-) have been paid on the «A Shares».

The Company has an authorised share capital of two hundred and forty-nine billion nine hundred and eighty Million Italian Lira (ITL 249,980,000,000.-), divided into two hundred and fifty thousand (250,000) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, one hundred and ninety-six thousand (196,000) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each and fifty thousand (50,000) «C Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription right.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 5 in order to record the change and the Unlimited Shareholder

is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of two hundred and ninety six Million three hundred and forty thousand Italian Lira (296,340,000.- ITL) so as to raise it from its present amount of seven hundred and thirteen Million nine hundred thousand Italian Lira (713,900,000.- ITL) to one billion ten Million two hundred and forty thousand Italian Lira (1,010,240,000.- ITL) by the issue of thirty-one thousand eight hundred and thirty-four (31,834) Redeemable Shares («A Shares») having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each at an issue price of nine hundred ninety-five thousand Italian Lira (995,000.- ITL) per share and of twenty-seven thousand four hundred and thirty-four (27,434) Ordinary Shares («B Shares») having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each at an issue price of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) per share.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

a. Five hundred and twenty-eight (528) A Shares have been subscribed by Mrs Diana De Silva Bracco and fully paid in by a contribution in cash of two Million six hundred and forty thousand Italian Lira (2,640,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of five hundred and twenty-two Million seven hundred and twenty thousand Italian Lira (522,720,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

b. Three hundred and fifty-two (352) A Shares and three hundred and fifty-two (352) B Shares have been subscribed by CARFIN S.r.l. and Lilly paid in by a contribution in cash of three Million five hundred and twenty thousand Italian Lira (3,520,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of three hundred and forty-eight million four hundred and eighty thousand Italian Lira (348,480,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

c. Eight hundred and eighty (880) A Shares and eight hundred and eighty (880) B Shares have been subscribed by CREDITO AGRARIO BRESCIANO S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of eight Million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and seventy-one Million two hundred thousand Italian Lira (871,200,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

d. Seven hundred and four (704) A Shares have been subscribed by Mr Piter Ennio De Rigo and fully paid in by a contribution in cash of three Million five hundred and twenty thousand Italian Lira (3,520,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of six hundred ninety-six Million nine hundred and sixty thousand Italian Lira (696,960,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

e. One thousand eight hundred and four (1,804) A Shares and one thousand eight hundred and four (1,804) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, GmbH & CO FUNDS IKG and fully paid in by a contribution in cash of eighteen Million forty thousand Italian Lira (18,040,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one billion seven hundred and eighty-five Million nine hundred and sixty thousand Italian Lira (1,785,960,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

f. One thousand one hundred and eighty-eight (1,188) A Shares and one thousand one hundred and eighty-eight (1,188) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG and fully paid in by a contribution in cash of eleven Million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (11,880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one billion one hundred and seventy-six Million one hundred and twenty thousand Italian Lira (1,176,120,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

g. Two thousand nine hundred ninety-two (2,992) A Shares and two thousand nine hundred ninety-two (2,992) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of twenty-nine Million nine hundred and twenty thousand Italian Lira (29,920,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of two billion nine hundred and sixty-two Million eighty thousand Italian Lira (2,962,080,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

h. One hundred and seventy-six (176) A Shares have been subscribed by FELIPE S.A. and fully paid in by a contribution in cash of eight hundred and eighty thousand Italian Lira (880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four Million two hundred forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

i. One thousand seven hundred and sixty (1,760) A Shares and one thousand seven hundred and sixty (1,760) B Shares have been subscribed by FERRERO INTERNATIONAL B.V. and fully paid in by a contribution in cash of seventeen Million six hundred thousand Italian Lira (17,600,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one billion seven hundred and forty-two Million four hundred thousand Italian Lira (1,742,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

j. Eight hundred and eighty (880) A Shares and eight hundred and eighty (880) B Shares have been subscribed by FONDO RISPARMIO ITALIA AZIONARIO and fully paid in by a contribution in cash of eight million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and seventy-one million two hundred thousand Italian Lira (871,200,000.-) have been paid on the subscribed A Shares.

k. Eight hundred and eighty (880) A Shares and eight hundred and eighty (880) B Shares have been subscribed by CSII INTERNATIONAL S.A. and fully paid in by a contribution in cash of eight Million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and seventy-one Million two hundred thousand Italian Lira (871,200,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

l. Eight hundred and eighty (880) A Shares and eight hundred and eighty (880) B Shares have been subscribed by FONDO RISPARMIO ITALIA CRESCITA and fully paid in by a contribution in cash of eight Million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and seventy-one Million two hundred thousand Italian Lira (871,200,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

m. Seven hundred and forty eight (748) A Shares and five hundred and twenty-eight (528) B Shares have been subscribed by GIOVINT HOLDING S.A. and fully paid in by a contribution in cash of six Million three hundred and eighty

thousand Italian Lira (6,380,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of seven hundred and forty Million five hundred and twenty thousand Italian Lira (740,520,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

n. Two hundred and twenty (220) A Shares and one hundred and seventy-six (176) B Shares have been subscribed by GOLDENAGE FOUNDATION and fully paid in by a contribution in cash of one Million nine hundred and eighty thousand Italian Lira (1,980,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of two hundred and seventeen Million eight hundred thousand Italian Lira (217,800,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

o. One hundred and seventy-six (176) A Shares and one hundred and seventy-six (176) B Shares have been subscribed by ISAGEST S.r.l. and fully paid in by a contribution in cash of one Million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (1,760,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy four Million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

p. One thousand seven hundred and sixty (1,760) A Shares and one thousand seven hundred and sixty (1,760) B Shares have been subscribed by ISTITUTO NAZIONALE DELLE ASSICURAZIONI S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of seventeen Million six hundred thousand Italian Lira (17,600,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one billion seven hundred and forty-two Million four hundred thousand Italian Lira (1,742,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

q. One thousand six hundred and ninety-four (1,694) A Shares and one thousand six hundred and ninety-four (1,694) B Shares have been subscribed by KUWAIT INVESTMENT OFFICE and fully paid in by a contribution in cash of sixteen Million nine hundred and forty thousand Italian Lira (16,940,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one billion six hundred and seventy-seven Million sixty thousand Italian Lira (1,677,060,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

r. Eight hundred and eighty (880) A Shares and eight hundred and eighty (880) B Shares have been subscribed by LA LEONARDO FINANZIARIA S.r.l. and fully paid in by a contribution in cash of eight Million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL), In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and seventy-one Million two hundred thousand Italian Lira (871,200,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

s. One hundred and seventy-six (176) A Shares and one hundred and seventy-six (176) B Shares have been subscribed by LEONARDO SERVADIO S.r.l. and fully paid in by a contribution in cash of one Million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (1,760,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four Million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

t. Eight hundred and eighty (880) A Shares and eight hundred and eighty (880) B Shares have been subscribed by MATADI S.A. and fully paid in by a contribution in cash of eight Million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and seventy-one Million two hundred thousand Italian Lira (871,200,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

u. Three hundred and fifty-two (352) A Shares have been subscribed jointly by Ulderico Capucci, Mariano Marchetti, Marco Valentino Maroino and Roberto Protasoni and fully paid in by a contribution in cash of one Million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (1,760,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of three hundred and forty-eight Million four hundred and eighty thousand Italian Lira (348,480,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

v. Seven hundred and four (704) A Shares have been subscribed by Rodolfo Molo and fully paid in by a contribution in cash of three Million five hundred and twenty thousand Italian Lira (3,520,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of six hundred and ninety-six Million nine hundred and sixty thousand Italian Lira (696,960,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

w. Nine hundred and two (902) A Shares and eight hundred and fifty-eight (858) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK NOMINEES (JERSEY) LIMITED and fully paid in by a contribution in cash of eight Million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and ninety-two Million nine hundred and eighty thousand Italian Lira (892,980,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

x. Two thousand three hundred and ten (2,310) A Shares and two thousand two hundred and sixty-six (2,266) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDINGS LIMITED and fully paid in by a contribution in cash of twenty two Million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (22,880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of two billion two hundred and eighty-six Million nine hundred thousand Italian Lira (2,286,900,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

y. One hundred seventy-six (176) A Shares have been subscribed jointly by Roberto Petrini, Luciana Silvana Petrini, Amalia Petrini and Laura Petrini and fully paid in by a contribution in cash of eight hundred eighty thousand Italian Lira (880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four Million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

z. One hundred and seventy-six (176) A Shares have been subscribed by Giorgio Petrini and fully paid in by a contribution in cash of eight hundred eighty thousand Italian Lira (880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four Million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

aa. Four hundred and forty (440) A Shares and four hundred and forty (440) B Shares have been subscribed by Prosperouse Foundation and fully paid in by a contribution in cash of four Million four hundred thousand Italian Lira (4,400,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of four hundred and thirty-five Million six hundred thousand Italian Lira (435,600,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

bb. One hundred and seventy-six (176) A Shares and one hundred and seventy-six (176) B Shares have been subscribed by PUNTA ALA FOUNDATION and fully paid in by a contribution in cash of one Million seven hundred and

sixty thousand Italian Lira (1,760,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four million two hundred forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

cc. Eight hundred and eighty (880) A Shares and eight hundred and eighty (880) B Shares have been subscribed by SELVA S.A. and fully paid in by a contribution in cash of eight million eight hundred thousand Italian Lira (8,800,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of eight hundred and seventy-one million two hundred thousand Italian Lira (871,200,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

dd. Four hundred and eighteen (418) A Shares and four hundred and eighteen (418) B Shares have been subscribed by THE OVERSEAS INVESTMENT TRUST PLC and fully paid in by a contribution in cash of four million one hundred and eighty thousand Italian Lira (4,180,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of four hundred and thirteen Million eight hundred and twenty thousand Italian Lira (413,820,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ee. Three hundred and fifty-two (352) A Shares and three hundred and fifty-two (352) B shares have been subscribed by VELITTA STIFTUNG and fully paid in by a contribution in cash of three million five hundred and twenty thousand Italian Lira (3,520,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of three hundred and forty-eight million four hundred eighty thousand Italian Lira (348,480,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ff. One hundred and seventy-six (176) A Shares have been subscribed by ANTONIO VENTURI and fully paid in by a contribution in cash of eight hundred and eighty thousand Italian Lira (880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

gg. One hundred and seventy-six (176) A Shares and one hundred and seventy-six (176) B Shares have been subscribed by COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of one million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (1,760,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four million two hundred forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

hh. Two hundred and sixty-four (264) A Shares and two hundred and sixty-four (264) B Shares have been subscribed by INDUSTRIE ZIGNAGO S.TA MARGHERITA S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of two million six hundred and forty thousand Italian Lira (2,640,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of two hundred and sixty one million three hundred and sixty thousand Italian Lira (261,360,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ii. Seven hundred and four (704) A Shares have been subscribed by THE FUJI BANK LIMITED and fully paid in by a contribution in cash of three million five hundred and twenty thousand Italian Lira (3,520,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of six hundred and ninety-six million nine hundred and sixty thousand Italian Lira (696,960,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

jj. Three thousand one hundred and ninety (3,190) A Shares and three thousand one hundred and ninety (3,190) B Shares have been subscribed by ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY and fully paid in by a contribution in cash of thirty-one million nine hundred thousand Italian Lira (31,900,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of three billion one hundred and fifty-eight million one hundred thousand Italian Lira (3,158,100,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

kk. One hundred and seventy-six (176) A Shares have been subscribed jointly by Fabrizio Motterlini, Matteo Motterlini and Marta Motterlini and fully paid in by a contribution in cash of eight hundred and eighty thousand Italian Lira (880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ll. One hundred and seventy-six (176) A Shares have been subscribed by Adriano Riva and fully paid in by a contribution in cash of eight hundred and eighty thousand Italian Lira (880,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

mm. Three hundred and fifty-two (352) A Shares and three hundred and fifty-two (352) B Shares have been subscribed by TORO ASSICURAZIONI S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of three million five hundred and twenty thousand Italian Lira (3,520,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of three hundred and forty-eight million four hundred and eighty thousand Italian Lira (348,480,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

nn. One hundred and seventy-six (176) A Shares and one hundred and seventy-six (176) B Shares have been subscribed by LAGO MAGGIORE STIFTUNG and fully paid in by a contribution in cash of one million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (1,760,000.- ITL). In addition, total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-four Million two hundred and forty thousand Italian Lira (174,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

The amounts of two hundred and ninety-six million three hundred and forty thousand Italian Lira (ITL 296,340,000.-) in capital, and thirty-one billion five hundred and fifteen million six hundred and sixty thousand Italian Lira (ITL 31,515,660,000.-) as issue premium, totalising thirty-one billion eight hundred and twelve million Italian Lira (ITL 31,812,000,000.-), paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the five first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 5. Five first paragraphs.**

The Company has an issued and subscribed capital of one billion ten million two hundred and forty thousand Italian Lira (ITL 1,010,240,000.-), divided into two hundred and two thousand eighty-four (202,048) shares, comprising:

(i) eighty-four thousand six hundred and fifty-two (84,652) Redeemable Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («A Shares»);

(ii) seventy-two thousand nine hundred and fifty-two (72,952) Ordinary Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («B Shares»);

(iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of eighty-three billion eight hundred and five million four hundred and eighty thousand Italian Lira (ITL 83,805,480,000.-) have been paid on the «A Shares».»

Estimation of the increase of capital and the increase of the issue premiums

For all legal purposes, the increase of capital is valued at 6,173,894,- LUF and the increase of the issue premiums is valued at 656,591,577.- LUF.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 6,900,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., actionnaire commandité de la société, prises en date du 20 août 1999,

copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, fut constituée suivant acte notarié du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 387 du 12 août 1996. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lien suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 744 du 15 octobre 1998.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital émis de la société a été porté à sept cent treize millions neuf cent mille lires italiennes (ITL 713.900.000,-), divisé en cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingts (142.780) actions, comprenant:

(i) cinquante-deux mille huit cent dix-huit (52.818) Actions Rachetables ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions A»);

(ii) quarante-cinq mille cinq cent dix-huit (45.518) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000.-) chacune («Actions B»);

(iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000.-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cinquante-deux milliards deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent vingt mille lires italiennes (ITL 52.289.820.000,-) ont été payées sur les «Actions A».

La société a un capital autorisé de deux cent quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingts millions de lires italiennes (ITL 249.980.000.000,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) «Actions A» ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, cent quatre-vingt-seize mille (196.000) «Actions B» ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et cinquante mille (50.000) «Actions C» ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante mille lires italiennes (ITL 296.340.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent treize millions neuf cent mille lires italiennes (ITL 713.900.000,-) à un milliard dix millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 1.010.240.000,-) par l'émission de trente et un mille huit cent trente-quatre (31.834) Actions Rachetables («Actions A») ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, à un prix d'émission de neuf cent quatre-vingt-quinze mille lires italiennes (ITL 995.000,-) par action, et de vingt-sept mille quatre cent trente-quatre (27.434) Actions Ordinaires («Actions B») ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, à un prix d'émission de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) par action.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

a. Cinq cent vingt-huit (528) Actions A ont été souscrites par Madame Diana De Silva Bracco et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions six cent quarante mille lires italiennes (ITL 2.640.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent vingt-deux millions sept cent vingt mille lires italiennes (ITL 522.720.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

b. Trois cent cinquante-deux (352) Actions A et trois cent cinquante-deux (352) Actions B ont été souscrites par CARFIN S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois millions cinq cent vingt mille lires italiennes (LUF 3.520.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent quarante-huit millions quatre cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 348.480.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

c. Huit cent quatre-vingts (880) Actions A et huit cent quatre-vingts (880) Actions B ont été souscrites par CREDITO AGRARIO BRESCIANO S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit millions huit cent mille lires italiennes (ITL 8.800.000,-). En plus, des primes démission totalisant huit cent soixante et onze millions deux cent mille lires italiennes (ITL 871.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

d. Sept cent quatre (704) Actions A ont été souscrites par Monsieur Piter Ennio De Rigo et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois millions cinq cent vingt mille lires italiennes (ITL 3.520.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant six cent quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante mille lires italiennes (ITL 696.960.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

e. Mille huit cent quatre (1.804) Actions A et mille huit cent quatre (1.804) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GMBH & CO FUNDS IKG et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix-huit millions quarante mille lires italiennes (ITL 18.040.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard sept cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante mille lires italiennes (ITL 1.785.960.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

f. Mille cent quatre-vingt-huit (1.188) Actions A et mille cent quatre-vingt-huit (1.188) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG et entièrement libérées moyennant versement en espèces de onze millions huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 11.880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard cent soixante-seize millions cent vingt mille lires italiennes (ITL 1.176.120.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

g. Deux mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.992) Actions A et deux mille neuf cent quatre-vingt-douze (2.992) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BANK S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de vingt-neuf millions neuf cent vingt mille lires italiennes (ITL 29.920.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux milliards neuf cent soixante-deux millions quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 2.962.080.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

h. Cent soixante-seize (176) Actions A ont été souscrites par FELIPE S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

i. Mille sept cent soixante (1.760) Actions A et mille sept cent soixante (1.760) Actions B ont été souscrites par FERRERO INTERNATIONAL B.V. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix-sept millions six cent mille lires italiennes (ITL 17.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard sept cent quarante-deux millions quatre cent mille lires italiennes (ITL 1.742.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

j. Huit cent quatre-vingts (880) Actions A et huit cent quatre-vingts (880) Actions B ont été souscrites par FONDO RISPARMIO BALLA AZIONARIO et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit millions huit cent mille lires italiennes (ITL 8.800.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent soixante et onze millions deux cent mille lires italiennes (ITL 871.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

k. Huit cent quatre-vingts (880) Actions A et huit cent quatre-vingts (880) Actions B ont été souscrites par CSII INTERNATIONAL S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit millions huit cent mille lires italiennes (ITL 8.800.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent soixante et onze millions deux cent mille lires italiennes (ITL 871.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

l. Huit cent quatre-vingts (880) Actions A et huit cent quatre-vingts (880) Actions B ont été souscrites par FONDO RISPARMIO ITALIA CRESCITA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit millions huit cent mille lires italiennes (ITL 8.800.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent soixante et onze millions deux cent mille lires italiennes (ITL 871.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

m. Sept cent quarante-huit (748) Actions A et cinq cent vingt-huit (528) Actions B ont été souscrites par GIOVINT HOLDING S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six millions trois cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 6.380.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant sept cent quarante millions cinq cent vingt mille lires italiennes (ITL 740.520.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

n. Deux cent vingt (220) Actions A et cent soixante-seize (176) Actions B ont été souscrites par GOLDENAGE FOUNDATION et entièrement libérées moyennant versement en espèces d'un million neuf cent quatre-vingt mille lires

italiennes (ITL 1.980.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent dix-sept millions huit cent mille lires italiennes (ITL 217.800.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

o. Cent soixante-seize (176) Actions A et cent soixante-seize (176) Actions B ont été souscrites par ISAGEST S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces d'un million sept cent soixante mille lires italiennes (ITL 1.760.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

p. Mille sept cent soixante (1.760) Actions A et mille sept cent soixante (1.760) Actions B ont été souscrites par Istituto Nazionale Delle Assicurazioni S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix-sept millions six cent mille lires italiennes (ITL 17.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard sept cent quarante-deux millions quatre cent mille lires italiennes (ITL 1.742.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

q. Mille six cent quatre-vingt-quatorze (1.694) Actions A et mille six cent quatre-vingt-quatorze (1.694) Actions B ont été souscrites par KUWAIT INVESTMENT OFFICE et entièrement libérées moyennant versement en espèces de seize millions neuf cent quarante mille lires italiennes (ITL 16.940.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard six cent soixante-dix-sept millions soixante mille lires italiennes (ITL 1.677.060.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

r. Huit cent quatre-vingts (880) Actions A et huit cent quatre-vingts (880) Actions B ont été souscrites par LA LEONARDO FINANZIARIA S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit millions huit cent mille lires italiennes (ITL 8.800.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent soixante et onze millions deux cent mille lires italiennes (ITL 871.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

s. Cent soixante-seize (176) Actions A et cent soixante-seize (176) Actions B ont été souscrites par LEONARDO SERVADIO S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces d'un million sept cent soixante mille lires italiennes (ITL 1.760.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

t. Huit cent quatre-vingts (880) Actions A et huit cent quatre-vingts (880) Actions B ont été souscrites par MATADI S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit millions huit cent mille lires italiennes (ITL 8.800.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent soixante et onze millions deux cent mille lires italiennes (ITL 871.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

u. Trois cent cinquante-deux (352) Actions A ont été souscrites conjointement par Ulderico Capucci, Mariano Marchetti, Marco Valentino Maroino et Roberto Protasoni et entièrement libérées moyennant versements en espèces d'un million sept cent soixante mille lires italiennes (ITL 1.760.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent quarante-huit millions quatre cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 348.480.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

v. Sept cent quatre (704) Actions A ont été souscrites par Rodolfo Molo et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois millions cinq cent vingt mille lires italiennes (ITL 3.520.000,-). En plus, des primes démission totalisant six cent quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante mille lires italiennes (ITL 696.960.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

w. Neuf cent deux (902) Actions A et huit cent cinquante-huit (858) Actions B ont été souscrites par Deutsche Bank Nominees (Jersey) Limited et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit niiliions huit cent mille Lires Italiennes (ITL 8.800.000.-). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 892.980.000.-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

x. Deux mille trois cent dix (2.310) Actions A et deux mille deux cent soixante-six (2.266) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDINGS LIMITED et entièrement libérées moyennant versement en espèces de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 22.880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux milliards deux cent quatre-vingt-six millions neuf cent mille lires italiennes (ITL 2.286.900.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

y. Cent soixante-seize (176) Actions A ont été souscrites conjointement par Roberto Petrini, Luciana Silvana Petrini, Amalia Petrini et Laura Petrini et entièrement libérées moyennant versements en espèces de huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

z. Cent soixante-seize (176) Actions A ont été souscrites par Giorgio Petrini et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

aa. Quatre cent quarante (440) Actions A et quatre cent quarante (440) Actions B ont été souscrites par PROSPEROUSE FOUNDATION et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre millions quatre cent mille lires italiennes (ITL 4.400.000,-). En plus, des primes démission totalisant quatre cent trente-cinq millions six cent mille lires italiennes (ITL 435.600.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

bb. Cent soixante-seize (176) Actions A et cent soixante-seize (176) Actions B ont été souscrites par PUNTA ALA FOUNDATION et entièrement libérées moyennant versement en espèces d'un million sept cent soixante mille lires italiennes (ITL 1.760.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

cc. Huit cent quatre-vingts (880) Actions A et huit cent quatre-vingts (880) Actions B ont été souscrites par SELVA S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit millions huit cent mille lires italiennes (ITL 8.800.000,-). En plus, des primes démission totalisant huit cent soixante et onze millions deux cent mille lires italiennes (ITL 871.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

dd. Quatre cent dix-huit (418) Actions A et quatre cent dix-huit (418) Actions B ont été souscrites par THE OVERSEAS INVESTMENT TRUST PLC et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre millions cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 4.180.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent treize millions huit cent vingt mille lires italiennes (ITL 413.820.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ee. Trois cent cinquante-deux (352) Actions A et trois cent cinquante-deux (352) Actions B ont été souscrites par VELITTA STIFTUNG et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois millions cinq cent vingt mille lires italiennes (ITL 3.520.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent quarante-huit millions quatre cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 348.480.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ff. Cent soixante-seize (176) Actions A ont été souscrites par Antonio Venturi et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

gg. Cent soixante-seize (176) Actions A et cent soixante-seize (176) Actions B ont été souscrites par COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces d'un million sept cent soixante mille lires italiennes (ITL 1.760.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

hh. Deux cent soixante-quatre (264) Actions A et deux cent soixante-quatre (264) Actions B ont été souscrites par INDUSTRIE ZIGNAGO S.TA MARGHERITA S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions six cent quarante mille lires ltaliennes (ITL 2.640.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent soixante et un millions trois cent soixante mille lires italiennes (ITL 261.360.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ii. Sept cent quatre (704) Actions A ont été souscrites par THE FUJI BANK LIMITED et entiérement libérées moyennant versement en espèces de trois millions cinq cent vingt mille lires italiennes (ITL 3.520.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant six cent quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante mille lires italiennes (ITL 696.960.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

jj. Trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) Actions A et trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) Actions B ont été souscrites par ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trente et un millions neuf cent mille lires italiennes (ITL 31.900.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant trois milliards cent cinquante-huit millions cent mille lires italiennes (ITL 3.158.100.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

kk. Cent soixante-seize (176) Actions A ont été souscrites conjointement par Fabrizio Motterlini, Matteo Motterlini et Marta Motterlini et entièrement libérées moyennant versements en espèces de huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été souscrites pour les Actions A souscrites.

ll. Cent soixante-seize (176) Actions A ont été souscrites par Adriano Riva et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 880.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

mm. Trois cent cinquante-deux (352) Actions A et trois cent cinquante-deux (352) Actions B ont été souscrites par TORO ASSICURAZIONI S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois millions cinq cent vingt mille lires italiennes (ITL 3.520.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent quarante-huit millions quatre cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 348.480.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

nn. Cent soixante-seize (176) Actions A et cent soixante-seize (176) Actions B ont été souscrites par LAGO MAGGIORE STIFTUNG et entièrement libérées moyennant versement en espèces d'un million sept cent soixante mille lires italiennes (ITL 1.760.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-quatorze millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 174.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Les montants de deux cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante mille lires italiennes (ITL 296.340.000,-) en capital, et trente et un milliards cinq cent quinze millions six cent soixante mille lires italiennes (ITL 31.515.660.000,-) en primes démission, totalisant trente et un milliards huit cent douze millions de lires italiennes (ITL 31.812.000.000,-), payées en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les cinq premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Cinq premiers alinéas.** La société a un capital émis d'un milliard dix millions deux cent quarante mille lires italiennes (ITL 1.010.240.000,-), divisé en deux cent deux mille quarante-huit (202.048) actions, comprenant:

(i) quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-deux (84.652) Actions Rachetables ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions A»);

(ii) soixante-douze mille neuf cent cinquante-deux (72.952) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions B»);

(iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de quatre-vingt-trois milliards huit cent cinq millions quatre cent quatre-vingt mille lires italiennes (ITL 83.805.480.000,-) ont été payées sur les «Actions A».»

Estimation de l'augmentation de capital et de la prime d'émission

A telles fins que de droit, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à 6.173.894,- LUF et l'augmentation de la prime d'émission est évaluée à 656.591.577,- LUF.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 6.900.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 119S, fol. 40, case 7. – Reçu 6.626.440 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. P. Frieders.

(44899/212/526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.840.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. P. Frieders.

(44900/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. INVESCO LUXEMBOURG S.A.).

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.885.

—

In the year one thousand nine hundred and ninetynine, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INVESCO LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by a deed of notary Reginald Neuman on 9th September 1988, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 10th November, 1988, No. 297. The Articles of Incorporation were amended for the last time on 29th September, 1993 and published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on November, 1993, No. 552.

The meeting is presided over by Pierre Reuter, Maître en Droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Claude Rumé, Maître en Droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Manuele Biancarelli, Maître en Droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. That it appears from the attendance list that the 15,000 shares in issue are totally present or represented at the extraordinary general meeting and that all present or represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.

III. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Corporation from INVESCO LUXEMBOURG S.A. to INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. and to amend Article one of the Articles of Incorporation accordingly.
2. To change the object of the Corporation and to amend Article three of the Articles of Incorporation accordingly.
3. To replace the seventh and eighth paragraphs of Article five of the Articles of Incorporation regarding transfer of shares.
4. To change the references to «Article twenty-three» to «Article twenty-two» in Articles two and six of the Articles of Incorporation.
5. To change the day and month of the annual general meeting of shareholders and to amend Article eight of the Articles of Incorporation accordingly.

6. To change the prior notice period to eight days at least for the general meetings of shareholders in Article ten of the Articles of Incorporation and to delete the words «or the statutory auditor» in the same Article.

7. To delete the third paragraph of Article eleven of the Articles of Incorporation regarding the first directors.

8. To provide for the possibility to attend any board meeting by using teleconference means and for the chairman's casting vote in case of equal votes and to amend Article Twelve of the Articles of Incorporation accordingly.

9. To replace the references to «MIM LIMITED» by the reference to «AMVESCAP PLC» in Article fifteen of the Articles of Incorporation.

10. To provide for powers of delegation to persons acting either jointly or individually in Article seventeen of the Articles of Incorporation.

11. To delete the second paragraph from Article eighteen of the Articles of Incorporation regarding the first statutory auditor.

12. To insert in Article twenty the authorisation for the Directors to declare interim dividends.

13. To appoint Jacques Elvinger, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, Shane P. Curran, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LIMITED, and Anthony A. Myers, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LIMITED, as Directors of the Corporation.

Then the meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to change the name of the corporation from INVESCO LUXEMBOURG S.A. to INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. and to amend Article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. (the «Corporation»).

Second resolution

The shareholders resolved to change the object of the Corporation and to replace the text of Article three of the Articles of Incorporation by the following wording:

«**Art. 3.** The object of the Corporation is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg companies and foreign companies, including the corporation INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, as well as the management and development of such participations. It shall serve as adviser and investment manager to INVESCO MAXIMUM INCOME FUND in connection with the management of its assets and their promotion, but shall not provide such assistance to any other corporation.

The Corporation shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of thirty-first July nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.»

Third resolution

The shareholders resolved to replace the seventh and eighth paragraphs of Article five of the Articles of Incorporation by the following text:

«Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the board of directors of the Corporation, provided however that, should the board refuse to approve any transfer, the offering holder may transfer his shares if he first offers in writing his shares to the other shareholders in the proportion that the shares held by each bears to the total outstanding shares (other than the shares offered for transfer) at a price per share equal to the book net worth of the Corporation on the date of the offer divided by the total number of shares outstanding (including the shares offered for transfer) on the same date, and such offer is not accepted by the other shareholders. The board of directors shall have authority to determine from time to time the terms and conditions and the times and forms of notice required in order to carry out the provisions of the right of first refusal provided in this paragraph.»

Fourth resolution

The shareholders resolved to change the references to Article twenty-three in Articles two and six of the Articles of Incorporation to Article twenty-two.

Fifth resolution

The shareholders resolved to change the day and the month of the annual general meeting which shall be held on the last Friday of the month of June at 11.00 a.m. each year and for the first time in 2000.

Sixth resolution

The shareholders resolved to change the prior notice period for general meetings of shareholders from «at least sixteen days» to «at least eight days» and to delete the words «or the statutory auditor» in Article ten of the Articles of Incorporation.

Seventh resolution

The shareholders resolved to delete the third paragraph of Article eleven of the Articles of Incorporation.

Eighth resolution

The shareholders resolved to amend the fifth paragraph of Article twelve of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

– «Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy, or may attend the meeting by using teleconference means, provided that in such latter event his vote is confirmed in writing. In case the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.»

Ninth resolution

The shareholders resolved to replace in Article fifteen of the Articles of Incorporation, the reference to the «MIM LIMITED» by the reference to «AMVESCAP PLC» so that the second sentence of the third paragraph of Article fifteen reads as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving AMVESCAP PLC or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.»

Tenth resolution

The shareholders resolved to amend Article seventeen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 17.** The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation, or by the joint or individual signature(s) of any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.»

Eleventh resolution

The shareholders resolved to delete the second paragraph of Article eighteen of the Articles of Incorporation.

Twelfth resolution

The shareholders resolved to amend Article twenty of the Articles of Incorporation by inserting the following wording as an ultimate paragraph:

«The board of directors may decide to declare interim dividends subject to the conditions provided for by Luxembourg law.»

Thirteenth resolution

The shareholders resolved to change the composition of the Board of Directors by appointing Jacques Elvinger, Shane P. Curran and Anthony A. Myers as additional directors. As from this meeting, the Board of Directors will be composed of the following persons:

Shane P. Curran (chairman), Jacques Elvinger, Andrew Lo and Anthony A. Myers.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESCO LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman, en date du 9 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 10 novembre 1988, n° 297. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 septembre 1993 avec publication au Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations du 18 novembre 1993, n° 552.

L'assemblée est présidée par Pierre Reuter, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Claude Rumé, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Manuèle Biancarelli, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il apparaît de la liste de présence que la totalité des 15.000 actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III. Que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changer le nom de la Société de INVESCO LUXEMBOURG S.A. en INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. et modifier l'article un des statuts en ce sens.

2. Changer l'objet social de la société et modifier l'article trois des statuts en ce sens.

3. Remplacer les septième et huitième paragraphes de l'article cinq relatifs au transfert d'actions.

4. Changer les références à l'article vingt-trois par les références à l'article vingt-deux dans les articles deux et six.

5. Changer le jour et le mois de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modifier l'article huit des statuts en ce sens.

6. Changer la période à laquelle l'avis de convocation doit être envoyé aux actionnaires pour les assemblées générales à l'article dix des statuts et supprimer les mots «ou le commissaire» dans ce même article.

7. Supprimer le troisième paragraphe de l'article onze des statuts relatif aux premiers administrateurs.

8. Prévoir la possibilité d'assister à un conseil d'administration au moyen de la téléconférence et la voix prépondérante du président en cas d'égalité de votes et modifier l'article douze des statuts en ce sens.

9. Remplacer les références à «MTM LIMITED» par la référence à «AMVESCAP PLC» à l'article quinze des statuts.

10. Prévoir la délégation de signature conjointe ou individuelle à l'article dix-sept des statuts.

11. Supprimer le second paragraphe de l'article dix-huit des statuts relatif au premier commissaire.

12. Insérer dans l'article vingt l'autorisation pour les administrateurs de déclarer des dividendes intérimaires.

13. Nommer en tant qu'Administrateurs de la Société Jacques Elvinger, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, Shane P. Curran, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LIMITED, et Anthony A. Myers, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LIMITED.

L'assemblée, après délibération, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer le nom de la société INVESCO LUXEMBOURG S.A. en INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. et de modifier l'article un des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. (la «société»).»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de changer l'objet de la société et de remplacer le texte de l'article trois des statuts par le texte suivant:

«**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la Société INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller et de gérant d'investissements pour INVESCO MAXIMUM INCOME FUND pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

La Société n'exercera pas une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.»

Troisième résolution

Les actionnaires décident de remplacer les septième et huitième paragraphes de l'Article cinq par le texte suivant:

«Les actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la Société, sous réserve cependant que, si le conseil refusait d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourra transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions en circulation (y non compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre n'a pas été acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de remplacer les références à l'article vingt-trois par les référence à l'article vingt-deux dans les articles deux et six des statuts.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de changer le jour et le mois de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures chaque année et pour la première fois en 2000.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de changer la période à laquelle l'avis de convocation doit être envoyé aux actionnaires pour les assemblées générales de «au moins seize jours» à «au moins huit jours» et de supprimer les mots «ou le commissaire» à l'article dix des statuts.

Septième résolution

Les actionnaires décident de supprimer le troisième paragraphe de l'Article onze des statuts.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de modifier le cinquième paragraphe de l'article douze des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

– «Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en nommant par écrit ou, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur en tant que mandataire, ou peut assister à la réunion au moyen

d'une téléconférence, sous réserve que dans ce dernier cas, son vote soit confirmé par écrit. Au cas où le nombre des votes en faveur et celui des votes contre une résolution sont identiques, le président a voix prépondérante.»

Neuvième résolution

Les actionnaires décident de remplacer dans l'Article quinze des Statuts la référence à «MIM LIMITED» par la référence à «AMVESCAP PLC» afin que la deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article quinze se lise de la manière suivante:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec AMVESCAP PLC ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

Dixième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article dix-sept des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 17.** La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.»

Onzième résolution

Les actionnaires décident de supprimer le second paragraphe de l'article dix-huit des statuts.

Douzième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article vingt des statuts en y insérant le texte suivant comme dernier paragraphe:

«Le conseil d'administration peut décider de déclarer des dividendes intérimaires sous réserve des conditions définies par la loi.»

Treizième résolution

Les actionnaires décident de changer la composition du Conseil d'Administration en nommant Jacques Elvinger, Shane P. Curran et Anthony A. Myers comme administrateurs supplémentaires. A compter de la présente assemblée, le Conseil d'Administration sera composé des personnes suivantes : Shane P. Curran (chairman), Jacques Elvinger, Andrew Lo et Anthony A. Myers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Reuter, C. Rumé, M. Biancarelli, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 juillet 1999, vol. 410, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 août 1999. E. Schroeder.

(45085/228/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.$

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.885.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 septembre 1999. E. Schroeder.

(45086/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

ISIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.089.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

(45087/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PRO' DIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Cuoco, administrateur de société, demeurant à Yutz (France),

2.- Monsieur Angela Cuoco, administrateur de société, demeurant à Yutz (France).

Observation est ici faite que Monsieur Angelo Cuoco, prédit, non présent, est ici reporésenté par Monsieur Michel Cuoco, prédit, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 1999 à Luxembourg,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRO' DIM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordiniires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de tous terrains en Europe ou dans tous les pays dans lesquels pourrait être fait application de l'objet social et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe de ces terrains ou devant permettre d'y élever ou d'y réhabiliter des constructions.

La construction sur ces terrains en une ou plusieurs tranches, après démolition ou non démolition éventuelle de bâtiments existants, soit d'un ou plusieurs immeubles à usage collectif comportant des appartements à usage d'habitation ou locaux commerciaux ou industriels dans son intégralité ou en partie, avec leurs annexes, soit à la fois un ou plusieurs immeubles collectifs et/ou plusieurs maisons individuelles et ou plusieurs immeubles à usages commerciaux ou industriels.

L'acquisition de tous biens immobiliers, destinés à la vente ou à la location, avec ou sans exécution de travaux d'aménagement ou de réhabilitation.

La vente, en totalité ou par fraction, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ou ayant fait l'objet d'une acquisition au profit de la société définie en la présente, avec ou sans travaux d'amélioration ou de réhabilitation.

La location desdits immeubles en partie ou en totalité ou tous immeubles ayant fait l'objet de mutation au profit de la société définie en la présente.

La construction de tous immeubles à caractère commercial, industriel, d'habitation ou autres destinés à la vente ou à la location sur terrains d'autrui.

Assurer la maîtrise d'oeuvre d'ouvrages ci-dessus définis, pour le compte de tiers ou pour la société elle-même si nécessaire.

Assurer le rôle de conseil en constructique, en faisabilité d'opération immobilière, en urbanisme, en droits des sols.

Et d'une façon générale, tous opérations mobilières ou immobilières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis ou d'obtenir des résultats concordant avec l'esprit de l'objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée on toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil dadministration, poursuites et diligences de son président ou d'un administratreur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mil.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Michel Cuoco, prédit, cinq cents actions	500 actions
2.- et Monsieur Angelo Cuoco, prédit, cinq cents actions	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires aux comptes à un:

2.- Sont nommés Administrateurs pour six ans:

a) Monsieur Michel Cuoco, prédit,

b) Monsieur Angelo Cuoco, prédit,

c) et Monsieur Michel Bière, administrateur de société, demeurant à F-57158 Montigny-les-Metz, 28bis, rue Charles de Gaulle.

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2005.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Réunion du conseil d'Administration

Les administrateurs ont désigné à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, Monsieur Michel Cuoco, prédit,

en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 16 septembre 1999,

lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Cuoco, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 1999, vol. 852, fol. 84, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 1999. N. Muller.

(44857/224/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

KIWINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.968.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour KIWINTER S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(45095/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LEISURE & SPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.730.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 septembre 1999

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de:

- Monsieur Gustave Stoffel, Directeur-Adjoint de Banque, demeurant à Luxembourg, président;
- Monsieur Federico Franzina, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Dirk Raeymaekers, Conseiller, demeurant à Luxembourg,

de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

L'assemblée accepte également la démission de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, établie à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appellant aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Pasquasy, Juriste, demeurant à Luxembourg;

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat au 12, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45097/024/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

J.F.B. FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.914.

—

Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance qui s'est tenu le 23 mars 1999 à 14.30 heures

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme auditeur externe en remplacement de la société COOPERS & LYBRAND S.C. à compter de l'exercice clos au 30 novembre 1998.

Le Conseil de Gérance

J.-F. Bretelle	E. Breuille	D. Moinil
Gérant de catégorie A	*Gérant de catégorie B*	*Gérant de catégorie B*

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 3, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45090/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

J.F.B. FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.914.

—

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration.

(45091/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

K RUBBER & PLASTICS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.105.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 16 septembre 1999 que:

1. Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs les personnes suivantes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005:
- Madame Maggy Kohl, directeur de société, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Rui Fernandes Da Costa, comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Albert Matzinger, administrateur de sociétés, demeurant à Genève.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de nommer comme Commissaire aux Comptes de la société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005:
- la société FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEIL, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Pour avis conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(45092/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.505.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(45093/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.505.

—

L'assemblée générale statutaire du 27 novembre 1998 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller en remplacement de Madame Francine Herkes.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45094/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LAMA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.082.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 septembre 1999 que:

- Les démissions de Monsieur Serguei Bondarenko, Monsieur René Demoulin et Monsieur Lev Barannicas ont été acceptées avec effet au 17 septembre 1999.

- Ont été nommées membres du conseil d'administration, au 17 septembre 1999: Mme Nadejda Dubinskaya, Directeur Financier, demeurant à Moscou et Mme Galina Kazakova, Directeur Financier, demeurant à Togliatti. Le terme du mandat des administrateurs est fixé à trois ans et échoit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'an 2002.

- Le nombre d'administrateurs a été réduit de 5 à 4 membres.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour la Société
Un administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45096/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.614.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(45098/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LESIFACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.494.

—

L'assemblée générale statutaire du 4 novembre 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Pour LESIFACE S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45099/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LESIFACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.494.

—

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour LESIFACE S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(45101/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LESIFACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.494.

—

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour LESIFACE S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(45100/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LM INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.083.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 septembre 1999 que:

- Les démissions de Monsieur Serguei Bondarenko et Monsieur René Demoulin ont été acceptées avec effet au 17 septembre 1999.

- Ont été nommés membres du conseil d'administration, au 17 septembre 1999: Mme Nadedja Dubinskaya, Directeur Financier, demeurant à Moscou et M. Mikhail Moskalev, Directeur du département Economies et Finances, demeurant à Togliatti. Le terme du mandat des administrateurs est fixé à trois ans et échoit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'an 2002. Le terme du mandat de Mme Galina Kazakova est étendu jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en l'an 2002.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45102/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LUFAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.003.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour LUFAR S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(45103/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LUXGAZ DISTRIBUTION.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 34.393.

—

Extrait du procès-verbal nº 3/99 de la réunion du Conseil d'Administration du 2 juin 1999

Le Conseil d'Administration de LUXGAZ DISTRIBUTION s'est réuni le 2 juin 1999, à partir de 11.40 heures à Erpeldange (à la suite de l'Assemblée Générale).

Etaient présents:

MM. Romain Becker, Président,
Marc Leonhard, Vice-président,
René Adam, Administrateur,
Marco Hoffmann, Administrateur,
Charles Unsen, Administrateur,
Fernand Jaans, Directeur,
Emmanuel Schweitzer, Secrétaire.

Suivant les stipulations de l'article 13 des statuts, le Conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Cette condition étant remplie, le Conseil peut délibérer et statuer valablement.

Point 3 de l'ordre du jour: Siège LUXGAZ.

Conformément à l'article 1er des statuts de la société, le siège, jusqu'à présent à Luxembourg, peut être transféré, par simple décision du Conseil d'Administration, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Compte tenu de la réalisation du nouveau bâtiment à Contern, et respectant un engagement pris à l'égard de la Commune de Contern lors de l'acquisition du terrain à bâtir dans la zone d'activité Weihergewân située dans cette Commune, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de transférer le siège de LUXGAZ DISTRIBUTION à Contern.

Pour extrait conforme
R. Becker
Président

(45104/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LUXMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.547.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue le 1er septembre 1999 à 10.00 heures précises au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs et commissaire aux comptes actuels pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Pour C.E.O., S.à r.l.
Pour PRIVATE TRUST S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45105/651/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

LUXMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.547.

—

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. *Pour la société*

Signature

(45106/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

MALIFRA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.172.

—

L'assemblée générale statutaire du 28 avril 1998 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Francine Herkes en remplacement de Monsieur Roland Frising.

Luxembourg, le 6 septembre 1999. *Pour MALIFRA, Société Anonyme*

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45107/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

MALIFRA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.172.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. *Pour MALIFRA, Société Anonyme*

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(45108/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

MATCH CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven.

R. C. Luxembourg B 11.836.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 16 septembre 1999, vol. 135, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. Signature.

(45109/712/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PLEXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.356.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. *Pour PLEXUS S.A., Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(45128/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

MATCH SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 22.970.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 16 septembre 1999, vol. 135, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. Signature.

(45110/712/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

M.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 143, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 56.497.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée en date du 21 septembre 1999, que Madame Délia Santos Vasques, demeurant à L-5670 Altwies, 40, route de Mondorf, a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérante technique de la M.D., S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4620 Differdange, 143, rue Emile Mark, immatriculée au registre du commerce sous le n° B 56.497.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45111/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

MICHIGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.294.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour MICHIGAN S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(45112/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OPTIMA LEASING 4, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 46.024.

—

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1er,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch-sur-Alzette,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 3. August 1999.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie angegeben, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OPTIMA LEASING 4, mit Sitz zu L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1er, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 46.024,

welche gegründet wurde laut Urkunde des amtierenden Notars, damals im Amtswohnsitze zu Mersch, am 16. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 85 vom 8. März 1994,

welche ein Kapital hat von zweihunderttausend österreichischen Schilling (200.000,- ATS) eingeteilt in zweihundert (200) Anteile von je tausend österreichischen Schilling (1.000,- ATS), dem amtierenden Notar ersuchte, Folgendes zu beurkunden:

1) Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Die Aktiengesellschaft OPTIMA LUX FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT mit Gesellschaftssitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1er, hat am 3. August 1999 unter Privatschrift an die dies ausdrücklich annehmende Aktiengesellschaft OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, vorbenannt, zehn (10) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OPTIMA LEASING 4 abgetreten mittels Zahlung der Gesamtsumme von zehntausend österreichischen Schilling (10.000,- ATS), worüber hiermit Quittung bestätigt ist.

Die Originalschrift dieser Abtretung, ausdrücklich durch den Geschäftsführer, Herrn Karl-Heinz Brune, im Namen der Gesellschaft angenommen, mit Entbindung der Parteien von jeglicher Zustellung auf Grund von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird gegenwärtiger Urkunde, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Ausserordentliche Generalversammlung

Die Aktiengesellschaft OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, vorbenannt, und vertreten wie angegeben, beschliesst auf Grund der soeben dokumentierten Abtretung von Gesellschaftsanteilen, Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OPTIMA LEASING 4 abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf zweihunderttausend österreichischen Schilling (200.000,- ATS) festgelegt, eingeteilt in zweihundert (200) Anteile von je tausend österreichischen Schilling (1.000,- ATS) und ist gezeichnet durch die Aktiengesellschaft OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT mit Gesellschaftssitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1er.»

3) Auflösung der Gesellschaft

Da somit alle Gesellschaftsanteile in der Hand der Komparentin OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, vertreten wie angegeben, vereinigt worden sind, hat diese als alleiniger Gesellschafter beschlossen, die Auflösung der Gesellschaft OPTIMA LEASING 4 vorzunehmen und den amtierenden Notar ersucht folgendes zu dokumentieren:

- Dass sie in voller Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft OPTIMA LEASING 4 handelt;
- Dass sie dem Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Karl-Heinz Brune, vorbenannt, volle und ausdrückliche Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;
- Dass sie die gesamten Aktiva der Gesellschaft übernommen hat, dass die bekannten Passiva der oben genannten Gesellschaft entweder bezahlt oder zurückgestellt worden sind und, dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft OPTIMA LEASING 4 abgeschlossen ist, dies unter der Bedingung, dass die Komparentin sich ausdrücklich verpflichtet die noch eventuell bestehenden Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

Aufgrund dieser Gegebenheiten hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft OPTIMA LEASING 4 festgestellt.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, aufbewahrt.

Kosten

Zwecks Einregistrierung wird das gesamte Kapital der Gesellsschaft abgeschätzt auf 14.535,- EUR = 586.340,- LUF und der Abtretungspreis auf 726,- EURO = 29.287,- LUF.

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anerfallen, belaufen sich auf ungefähr dreissigtausend Franken (30.000).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an den Komparenten, hat dieser mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, le 20 septembre 1999. G. Lecuit.

(45119/220/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

MORI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.635.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour MORI HOLDING, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(45113/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

NIKKO BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.415.

—

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NIKKO BENELUX S.A. tenue en date du 1er juillet 1999, les résignations de M. Kaname Nakajima et de M. Yukio Shiba en tant que directeurs de la société ont été acceptées. M. Hajime Ito a été désigné en tant que directeur général de NIKKO BENELUX S.A. et M. Takehiro Hirayama a été désigné comme directeur de NIKKO BENELUX S.A.

Au nom et pour le compte de
NIKKO BENELUX S.A.
Y. Ohmichi

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45114/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

NIKKO BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.415.

—

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. Signature.

(45115/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OCULAR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 59.684.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 24 mai 1999:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45116/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 42.843.

—

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz zu L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon Ier, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 42.843.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche vom amtierenden Notar, damals im Amtswohnsitze zu Mersch, am 5. Januar 1993, errichtet worden ist, wurde im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 195 vom 30. April 1993 veröffentlicht.

Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert zufolge Urkunde des amtierenden Notars, damals im Amtswohnsitze zu Mersch, am 30. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 438 vom 20. September 1993.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Myriam Schmit, Privatbeamtin, wohnhaft in Kehlen.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Chantemelle.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

1. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2) Ernennung des Herrn André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, wohnhaft in Luxemburg, zum Liquidator mit den weitestgehenden Befugnissen, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht.

3) Verschiedenes.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator Herrn André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, wohnhaft in Luxemburg.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse, wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung in den Fällen, wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 20. September 1999. G. Lecuit.

(45120/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 42.843.

—

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz zu L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon Ier, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 42.843.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche vom amtierenden Notar, damals im Arntswohnsitze zu Mersch, am 5. Januar 1993, errichtet worden ist, wurde im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 195 vom 30. April 1993 veröffentlicht.

Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert zufolge Urkunde des amtierenden Notars, damals im Amtswohnsitze zu Mersch, am 30. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 438 vom 20. September 1993.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt laut Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht werden wird.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Myriam Schmit, Privatbeamtin, wohnhaft in Kehlen.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Chantemelle.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Beschlussfassung über die Annahme des Berichtes des Kommissars.

2. Beschlussfassung über die Entlastung des Liquidators.
3. Abschlusss der Liquidation.
4. Hinterlegung der Gesellschaftsdokumente.
5. Verschiedenes.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

IV. Die ordentliche Generalversammlung hat in einer Sitzung am heutigen Tage, nach Kenntnisnahme des Liquidationsberichtes, als Prüfungskommissar ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Prüfungskommissars, vorbenannt, zur Kenntnis.

Dieser Bericht schlägt die Annahme der Liquidationsbilanz sowie die Entlastung des Liquidators vor.

Zweiter Beschuss

Die Generalversammlung beschliesst die Schlussfolgerung des Prüfungsberichtes anzunehmen und erteilt dem Liquidator, Herrn André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, wohnhaft in Luxemburg, volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seiner Tätigkeit.

Die Generalversammlung erteilt ebenfalls dem Prüfungskommissar, vorgenannt, volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seiner Tätigkeit.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Liquidation abgeschlossen ist und, dass die Gesellschaft OPTIMA LUX BETEILIGUNGSAKTIENGESELLSCHAFT nicht mehr besteht.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Geschäftsdokumente während fünf Jahren in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, hinterlegt und aufbewahrt werden.

Da die Tagesordnung hiermit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 20. September 1999. G. Lecuit.

(45121/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OPTIMA LUX FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 44.398.

—

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft OPTIMA LUX FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz zu L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 44.398.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche vom amtierenden Notar, damals im Amtswohnsitze zu Mersch, am 30. Juni 1993, errichtet worden ist, wurde im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 439 vom 21. September 1993 veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Myriam Schmit, Privatbeamtin, wohnhaft in Kehlen.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Chantemelle.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2) Ernennung des Herrn André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, wohnhaft in Luxemburg, zum Liquidator mit den weitestgehenden Befugnissen, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht.

3) Verschiedenes.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator Herrn André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, wohnhaft in Luxemburg.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse, wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung in den Fällen, wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 20. September 1999. G. Lecuit.

(45122/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OPTIMA LUX FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT (in liquidation).

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 44.398.

—

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft OPTIMA LUX FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz zu L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 44.398.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche vom amtierenden Notar, damals im Amtswohnsitze zu Mersch, am 30. Juni 1993, errichtet worden ist, wurde im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 439 vom 21. September 1993 veröffentlicht.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt laut Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht werden wird.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Myriam Schmit, Privatbeamtin, wohnhaft in Kehlen.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Chantemelle.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Beschlussfassung über die Annahme des Berichtes des Kommissars.
2. Beschlussfassung über die Entlastung des Liquidators.
3. Abschlusss der Liquidation.
4. Hinterlegung der Gesellschaftsdokumente.
5. Verschiedenes.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und, dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

IV. Die ordentliche Generalversammlung hat in einer Sitzung am heutigen Tage nach Kenntnisnahme des Liquidationsberichtes, als Prüfungskommissar ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Prüfungskommissars, vorbenannt, zur Kenntnis.

Dieser Bericht schlägt die Annahme der Liquidationsbilanz sowie die Entlastung des Liquidators vor.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Schlussfolgerung des Prüfungsberichtes anzunehmen und erteilt dem Liquidator, Herrn André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, wohnhaft in Luxemburg, volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seiner Tätigkeit.

Die Generalversammlung erteilt ebenfalls dem Prüfungskommissar, vorbenannt, volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seiner Tätigkeit.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Liquidation abgeschlossen ist und, dass die Gesellschaft OPTIMA LUX FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT nicht mehr besteht.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Geschäftsdokumente während fünf Jahren in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, hinterlegt und aufbewahrt werden.

Da die Tagesordnung hiermit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 20. September 1999. G. Lecuit.

(45123/220/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

REQUIEM S.A., Société Anonyme,
(anc. WARRIOR S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 27.969.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 1er septembre 1999:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 mars 1999 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 2 septembre 1999. Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(45139/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OPTIMAX GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.445.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en date du 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. *Pour la société*

Signature

(45124/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

OSITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.446.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en date du 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. *Pour la société*

Signature

(45125/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PADSTOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 70.838.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 1999

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 septembre 1999, enregistrée à Luxembourg, le 22 septembre 1999, Vol. 528, fol. 93, case 6, que

- les trois administrateurs actuels, savoir: Monsieur Dominique Delaby, Madame Isabel Seco De Almeida et Mademoiselle Christina De Almeida ont démissionné de leur poste d'administrateur et que par vote spécial, décharge leur a été accordée pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- trois nouveaux administrateurs ont été nommés, savoir:

a) Monsieur Maurice Koks, commerçant, demeurant à s'Hertogenbosch (Pays-Bas);

b) Monsieur Jan Koks, employé de poste, demeurant à s'Hertogenbosch (Pays-Bas);

c) Monsieur Carlo Dax, gérant de fiduciaire, demeurant à Hesperange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 24 septembre 1999. *Pour la société*

F. Stolz-Page

(45126/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

POLIPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 49.894.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 septembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 1999, vol. 507, fol. 46, case 4.

I. - Que par acte reçu par le Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 178 du 19 avril 1995, il a été constitué une Société Anonyme sous la dénomination de POLIPLAST S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 29, rue Pierre Brasseur.

II. - Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1258 Luxembourg, 29, rue Pierre Brasseur.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 1999. J. Seckler

Notaire

(45131/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PIAZZA S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxemburg, 16, avenue de la Liberté.

—

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. September 1999

Anwesend:
Herr Jos Lamparski, Vorsitzender,
Herr Frank Lamparski,
Herr Loris Piazza,
Frau Dr. Heide Lamparski-Scholz;
somit 100% des Gesellschaftskapitals.

Tagesordnung:

1) Wahl eines Administrateur-délégué.

Herr Jos Lamparski wird einstimmig zum Vorsitzenden und Herr Frank Lamparski wird einstimmig zum Sekretär der Versammlung gewählt.

Über den einzigen Punkt der Tagesordnung wird wie folgt abgestimmt:

Frau Dr. Heide Lamparski-Scholz wird einstimmig zum Administrateur-délégué bestimmt. Sie kann in dieser Eigenschaft die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift bzw. gemeinsam mit einem der anderen Verwaltungsratsmitglieder verpflichten.

Da keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Generalversammlung nach Unterzeichnung des vorliegenden Protokolls um 11.30 geschlossen.

Unterzeichnet in Luxemburg, am 15. September 1999.

F. Lamparski J. Lamparski L. Piazza Dr. H. Lamparski-Scholz

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45127/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PRAJNA INVESTORS S.A., Société Anonyme,
(anc. TURBO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.967.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. *Le Conseil d'Administration.*

(45132/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 31.772.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 16 septembre 1999, vol. 135, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. Signature.

(45133/712/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

SCHORNDORF INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.277.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. *Pour SCHORNDORF INVESTMENTS HOLDING S.A.,*
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(45152/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.
Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 16 septembre 1999, vol. 135, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999. Signature.

(45134/712/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PROPCONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 53.539.

—

Monsieur Jean Michel Thomas, domicilié Impasse des Pâquerettes à Hettange-Grande (France), a été nommé administrateur de la Société, aux lieu et place de Monsieur Sébastian Greinacher, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 septembre 1999. PROPCONS S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(45135/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

PR-LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.073.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999. Signature.

(45136/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

RAMCOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.288.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 24 septembre 1999,

- la délibération sur les comptes annuels au 31 mars 1999 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale.

Administrateurs:

Monsieur Steven Georgala, Bachelor of Laws, 4 avenue Eglé, F-78600 Maisons Lafitte, France;

Monsieur Donald B. Braxton, expert-comptable, Résidence Claire Fontaine, rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse;

Monsieur Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg.

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 1999. Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45137/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg